



ACADÉMIE
DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2022

dans l'académie de Poitiers

DOSSIER DE PRESSE



SOMMAIRE

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2022p 2

Les moyens d'enseignement à la rentrée 2022.....p 4

▶ Dans le 1^{er} degré : poursuite de la politique engagée en faveur de la maîtrise des savoirs fondamentaux, de la justice sociale, de l'égalité des territoires et des personnels

▶ Dans le 2^d degré : augmentation des moyens d'enseignement dans un contexte de baisse démographique et une priorité donnée à l'accompagnement des élèves

▶ Les dotations pour l'académie de Poitiers P 5

▶ La répartition des moyens d'enseignement dans les 1er et 2d degré P 6

Focus sur

▶ la réforme de la formation initiale des enseignants P 7

▶ Le plan de requalification des personnels administratifs

Les évolutions de la carte des formations.....p 8

▶ Encourager la mixité sociale dans les collèges accueillant des publics fragiles

▶ Une carte des formations enrichie au lycée général et technologique

▶ Une carte des formations professionnelles ciblée sur l'élévation du niveau de qualification et répondant aux besoins économique du territoire

▶ Carte des langues : renforcer la cohérence et la continuité des parcours linguistiques au sein de chaque territoire P 9

▶ Carte des sections sportives

De nouvelles concrétisations à la rentrée 2022..... P 10

▶ Création de l'école académique de la formation continue (EAFC)

▶ Le nouveau projet stratégique 2022-2027 pour les écoles et les établissements scolaires de l'académie de Poitiersp 11

Impact de la crise Covid sur les écoles et établissements scolaires depuis le 3 janvier 2022p 12

▶ Point de situation du 3 au 14 janvier 2022

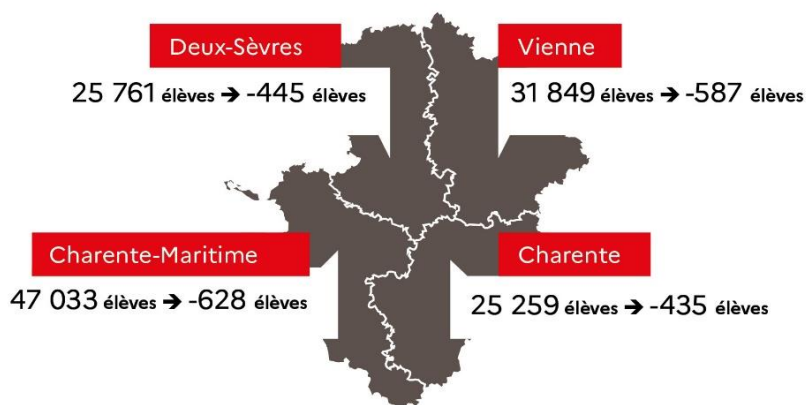
▶ Des moyens supplémentaires pour soutenir les directeurs d'école et chefs d'établissementP 13

LES PRÉVISIONS D'EFFECTIFS POUR LA RENTRÉE 2022

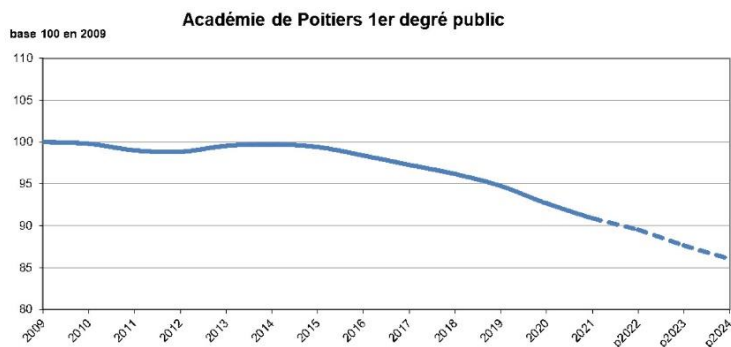
247 461 élèves attendus dans les écoles, collèges et lycées publics à la rentrée 2022

Une baisse des effectifs dans le 1^{er} degré

129 902 élèves attendus dans le 1^{er} degré → **-2 095** soit **-1,9%** par rapport à la rentrée 2021



Une baisse démographique continue depuis 2014 : **-19 800** écoliers → **-13,7%** d'ici 2024



Source : SSA-SDEN - constat de rentrée 2021 - prévisions 2022 à 2024

Une nouvelle hausse du taux d'encadrement sur l'ensemble territoire académique

P/E*	Rentrée 2017	Rentrée 2018	Rentrée 2019	Rentrée 2020	Rentrée 2021	Prévisions Rentrée 2022
CHARENTE	5,75	5,76	5,87	5,91	6,08	6,88
CHARENTE - MARITIME	5,49	5,50	5,51	5,61	5,82	5,90
DEUX-SÈVRES	5,70	5,70	5,84	5,90	6,01	6,11
Vienne	5,60	5,62	5,69	5,83	6,00	6,11
ACADÉMIE	5,61	5,62	5,69	5,78	5,95	6,05

*P/E : nombre moyen de professeurs pour 100 élèves

Une stabilité des effectifs dans le 2nd degré

117 559 élèves attendus dans le 2nd degré → **-279** soit **-0,2%** par rapport à la rentrée 2021

COLLÈGE

68 822 élèves → **+45**

LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE (LGT)

32 711 élèves → **-43**
(hors post-bac)

LYCÉE PROFESSIONNEL (LP)

11 171 élèves → **-118**

POST BAC (BTS* ET CPGE**)

4 855 élèves → **-163**

Deux-Sèvres

22 429 élèves soit **-245** élèves
par rapport à la rentrée 2021

13 441 collégiens
6 403 lycéens en LGT
1 969 lycéens en LP
616 étudiants post bac

Vienne

28 745 élèves soit **-107** élèves
par rapport à la rentrée 2021

16 293 collégiens
8 086 lycéens en LGT
2 527 lycéens en LP
839 étudiants post bac

Charente-Maritime

44 516 élèves soit **+74** élèves
par rapport à la rentrée 2021

26 242 collégiens
12 515 lycéens en LGT
4 114 lycéens en LP
1 645 étudiants post bac

Charente

21 869 élèves soit **-1** élève
par rapport à la rentrée 2021

12 846 collégiens
5 707 lycéens en LGT
2 561 lycéens en LP
755 étudiants post bac

*BTS : Brevet de technicien supérieur ; **CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles

LES MOYENS D'ENSEIGNEMENT A LA RENTRÉE 2022

► **Dans le 1er degré** : poursuite de la politique engagée en faveur de la maîtrise des savoirs fondamentaux, de la justice sociale, de l'égalité des territoires et des personnels

Les priorités nationales

- Finaliser le plafonnement à 24 des classes de GS, CP et CE1 ;
- Poursuivre le dédoublement des classes de grande section de maternelle dans les réseaux d'éducation prioritaire ;
- Améliorer le régime de décharge de service des directeurs d'école (6, 7, 12 et 13 classes) ;
- Accompagner l'école inclusive ;
- Accompagner les territoires ruraux : aucune fermeture d'école sans accord local ;
- Etendre les expérimentations relatives aux politiques territoriales ;
- Mettre en œuvre les principes de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République (renforcement des contrôles de l'instruction en famille et des écoles hors contrat).

Dans l'académie de Poitiers, les moyens d'enseignement visent à :

- Améliorer le régime de décharges des directeurs d'école ;
- Finaliser les dédoublements de classes de GS de maternelle dans les REP + ;
- Poursuivre du plafonnement des effectifs à 24 élèves par classes en CP et CE1 hors éducation prioritaire ;
- Accompagner l'école inclusive : création de 2 unités d'autisme maternelles (en Charente-Maritime et dans la Vienne) ;
- Renforcer les contrôles de l'instruction en famille et des écoles hors contrat (principes de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République).

► **Dans le second degré** : augmentation des moyens d'enseignement pour le second degré, dans un contexte de baisse démographique, et priorité donnée à l'accompagnement de la vie de l'élève

Les priorités nationales

- L'accompagnement de la hausse démographique pour les académies qui connaissent une évolution positive ;
- Le développement des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- Le déploiement de l'enseignement de « français culture antique » ;
- Le renforcement de la mixité sociale au sein des EPLE, par l'ouverture de sections internationales dans les collèges les plus défavorisés ;
- La poursuite de la mise en place des PPPE (parcours préparatoires au professorat des écoles) dont la seconde vague est prévue à la rentrée 2022 ;
- La poursuite de l'accompagnement des politiques éducatives territoriales.

Dans l'académie de Poitiers l'apport des moyens sera mobilisé au service des priorités suivantes :

- L'accompagnement des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- Le renforcement de la mixité sociale au sein des EPLE, par l'ouverture de sections internationales dans les collèges les plus défavorisés ;
- Le déploiement de l'enseignement de « Français culture antique » au collège ;
- Le soutien aux lycées professionnels en matière de décrochage ;
- L'accompagnement des lycées les plus fragiles au regard des difficultés sociales et des facteurs géographiques ;
- La mise en place des PPPE (Parcours préparatoires au professorat des écoles) au lycée Camille-Guérin de Poitiers ;
- L'accompagnement des établissements accueillant des enseignants stagiaires.

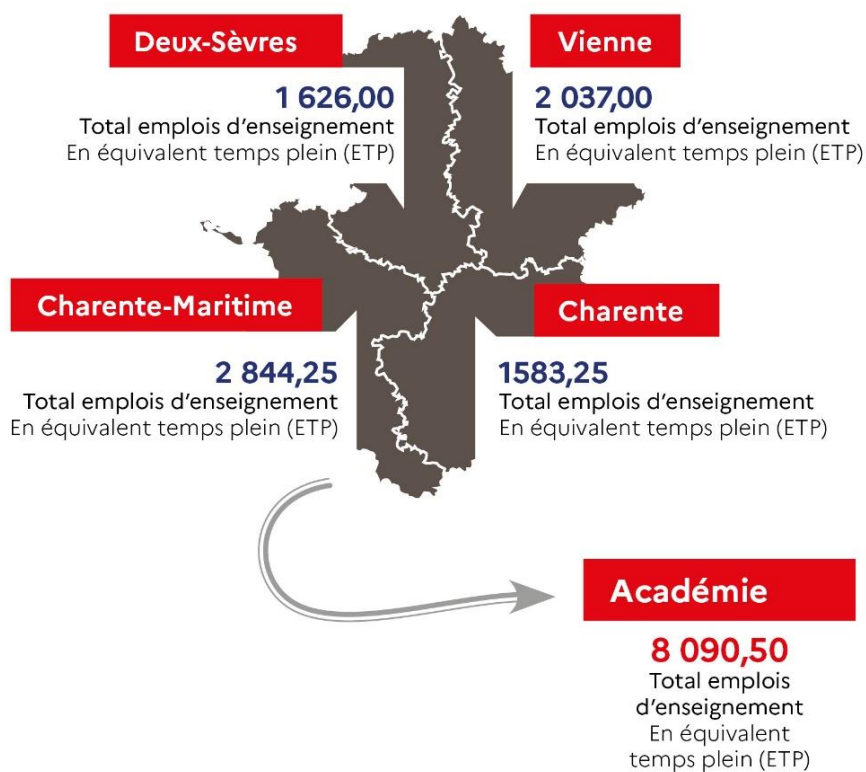
► Les dotations pour l'académie de Poitiers

- **Dans le 1^{er} degré un maintien des moyens d'enseignement** dans un contexte de baisse démographique ;
- **Dans le 2^d degré + 8ETP** pour accompagner les établissements et les territoires au plus près des besoins dans le 2^d degré ;
- **+ 8 ETP** emplois de conseiller principal d'éducation (CPE) ;
- **+ 1 ETP** emploi de principal de collège : nouveau collège Joséphine Baker de Vouneuil-Sous-Biard (86) ;
- **+ 1 ETP** emploi d'infirmière scolaire ;
- **-2 ETP** personnel administratif en établissement ;

► La répartition des moyens d'enseignement

Répartition des moyens d'enseignement dans le 1er degré

Rentrée 2022



109 emplois de PsyEN dans le 1er degré dont 2 ETP créés dans la Vienne

Rentrée 2022

- **23** en Charente
- **37** en Charente-Maritime
- **22** dans les Deux-Sèvres
- **27** dans la Vienne

Dans le 2nd degré, l'essentiel des moyens mobilisés pour prendre en charge les élèves dans les classes

Rentrée 2022

L'académie mobilise à des fins plus spécifiques :

- **4 moyens d'enseignement** pour accompagner les collèges au plus près des caractéristiques territoriales en aidant les établissements les plus fragiles
- **13 moyens d'enseignement** pour soutenir les lycées général et technologique les plus fragiles au regard notamment de la difficulté sociale et des facteurs géographiques
- **4 moyens d'enseignement** pour le développement des dispositifs de scolarisation des élèves en situation de handicap (ULIS) ;
- **4 moyens d'enseignement** pour accompagner les lycées professionnels en matière de décrochage scolaire
- **8 ETP** en moyens d'enseignement pour soutenir les établissements recevant des stagiaires

FOCUS SUR ...

► La réforme de la formation initiale des enseignants

Une véritable transformation de la formation initiale prenant en compte le profil et les compétences de chacun

- **Mise en œuvre d'un continuum de formation adapté et progressif** de la 1^{ère} année de master jusqu'à la 2^{ème} année post titularisation ;
- **Une exposition croissante à la pratique professionnelle** pour sécuriser les parcours et favoriser la réussite des stagiaires.

Différents profils d'enseignants stagiaires accueillis dans les établissements comme dans les écoles à la rentrée 2022

- **Des fonctionnaires stagiaires à temps plein** ayant acquis un master MEEF et lauréats du concours de recrutement en fin de master 2 ;
- **Des fonctionnaires stagiaires à mi-temps** ayant acquis un master autre que MEEF et lauréats du concours de recrutement en fin de master 2 ;
- **Des étudiants alternants** en 2^{ème} année master MEEF et auront la possibilité de faire :
 - un stage en responsabilité correspondant à 1/3 temps de service
 - un stage d'observation et de pratique accompagné d'une durée de 12 semaines.

Un accompagnement renforcé avec

- Un tuteur de terrain
- Un cursus de formation à l'Inspe
- Un continuum de formation proposé par la nouvelle école académique de la formation continue

► Le plan de requalification des personnels administratifs

- Une concrétisation du Grenelle de l'Education ayant pour objectif **une meilleure organisation au service des usagers**
- **Une progression dans la carrière des personnels administratifs** qui se traduit par un changement de catégorie :
 - Passage de 18,8 % à 19 % de catégorie A
 - Passage de 31,1 % à 37 % de catégorie B

LES EVOLUTIONS DE LA CARTE DES FORMATIONS

► Renforcer la mixité sociale dans les collèges accueillant des publics fragiles

Ouverture de l'enseignement facultatif « Français culture antique »

- Au collège Jean Rostand de Thouars (79)
- Au collège George Sand de Châtellerauld (86)

Ouverture de l'enseignement facultatif « Langues et cultures antique (LCA) – Grec »

- Au collège France Bloch Serazin de Poitiers (86)

Ouverture d'une section internationale « Espagnol »

- Au collège Pierre Mendes-France de La Rochelle (17)

► Une carte des formations enrichie au lycée général et technologique

Poursuite du déploiement de l'enseignement de spécialité « Numérique et sciences informatiques (NSI) » pour favoriser l'orientation vers les disciplines scientifiques

- Au lycée Louis Audouin Dubreuil de St-Jean-d'Angely (17)
- Au lycée André Theuriet de Civray (86)

Renforcer l'enseignement des humanités et des pratiques culturelles : ouverture des options

- Langue et culture de l'antiquité (LCA) – Latin au lycée Elie Vinet de Barbezieux (16)
- Théâtre au lycée de la Mer et du Littoral de Bourcefranc (17)
- Arts plastiques au lycée Victor Hugo de Poitiers (86)
- Création et culture design au lycée Nelson Mandela de Poitiers (86)

► Une carte des formations professionnelles ciblée sur l'élévation du niveau de qualification et répondant aux besoins économiques du territoire

Ouverture du bac professionnel « Métiers du commerce et de la vente » au lycée Le Verger de Châtellerauld (86)

Ouverture d'une mention complémentaire « Services numériques aux organisations (SNO) » au lycée Le Dolmen de Poitiers (86)

Ouverture du BTS « Mécatronique navale » au lycée Romsay de La rochelle (17)

Augmentation de la capacité d'accueil du BTS « Analyses de biologie médicale" au lycée La Venise Verte de Niort (79)

► Carte des langues : renforcer la cohérence et la continuité des parcours linguistiques au sein de chaque territoire

- Veiller à l'articulation entre les différents niveaux
- Développer la mise en réseau des établissements

Favoriser l'ouverture européenne au collège et au lycée

- **Ouverture de classes bilingues au collège**
 - Anglais-Espagnol au collège Le Petit Mairat de Montemboeuf (16)
 - Anglais- Espagnol au collège Michelle Palet d'Angoulême (16)
 - Anglais-Allemand au collège Pierre et Marie Curie de Niort (79)
 - Anglais –Espagnol au collège Marie de la Tour d'Auvergne de Thouars (79)
- **Ouverture de l'enseignement facultatif « Langues et cultures européennes » au collège**
 - Espagnol au collège Norbert Casteret à Ruelle sur Touvre (16)
 - Anglais au collège Maurice Calmel de Marans (17)
 - Anglais au collège Georges David de Mirebeau (86)
- **Ouverture de nouvelles sections européennes au lycée**
 - Anglais /SVT au lycée polyvalent Pays d'Aunis de Surgères (17)
 - Anglais/SVT au lycée La Venise Verte à Niort (86)
 - Anglais/ Mathématiques au lycée Edouard Branly de Châtelleraut (86)

Une ambition pour l'enseignement du chinois

- **Ouverture d'une langue vivante 2 chinois**
 - Au collège Jules Verne de Buxerolles (86)
 - Au lycée Bernard Palissy de Saintes (17)

► Carte des sections sportives

Augmenter de l'offre en milieu rural

- Une section sportive Rugby ouverte au collège Félix Gaillard de Cognac (16)
- Une section Handball au collège Font Belle de Segonzac (16)

Développer l'offre sportive pour les jeunes filles

- Ouverture d'une section féminine Rugby au lycée Charles Coulomb d'Angoulême (16)

ÇA SE CONCRETISE EN 2022

► Création de l'école académique de la formation continue (EAFC)

L'école de la formation continue a pour objectifs de favoriser le **développement professionnel de l'ensemble des personnels** (enseignants et administratifs) : accompagnement des parcours, formation en/de proximité et personnalisation de la formation.

L'académie de Poitiers parmi les 5 académies préfiguratrices pour la création des écoles académiques de formation.

- **Un engagement du Grenelle de l'Education** : « Faciliter l'accès à une formation continue plus diplômante » pour l'ensemble des personnels (Engagement 12)
- **Une concrétisation des efforts déjà engagés pour rénover la formation tout au long de la vie de tous les agents de la fonction publique** : une offre de formation continue plus lisible, plus accessible, plus cohérente, plus valorisante et mieux reconnue dans la carrière.

Trois ambitions pour l'école académique de la formation continue

- **Construire des parcours de développement professionnel choisis et adaptés** aux ambitions des personnels : parcours pour les directeurs d'école, les tuteurs, les personnels contractuels, les néo titulaires ; Parcours certifiants/ diplômants permettant de reconnaître les engagements et d'accompagner les personnels identifiés vers une mobilité, etc.
- **Renouveler l'ingénierie de formation** pour une meilleure réponse aux besoins des personnels : diversification des formats de formation, en intégrant notamment les possibilités offertes par le numérique ; intégration aux formations de ressources de qualité et éditorialisées ;
- **Créer de la valeur ajoutée pour tous les personnels** : un lieu incarné où on apprend, on réfléchit, on co-construit et on se professionnalise ;

► Un nouveau projet stratégique 2022-2027 pour les écoles et les établissements scolaires de l'académie de Poitiers

Depuis 2020, la crise sanitaire mobilise l'ensemble des 29 000 personnels de l'académie de Poitiers (enseignants, personnels d'encadrement, personnels administratifs), les élèves, les parents et les partenaires de l'École. Les pratiques de toutes et tous se sont adaptées pour assurer la meilleure continuité avec un objectif : **assurer les parcours scolaires des 300 000 élèves de l'académie.**

En 2021 le projet académique est venu à échéance, de même que les projets d'école et d'établissement.

Lancement le 20 janvier 2022 d'une large consultation publique pour réfléchir ensemble au nouveau projet académique 2022-2027 qui se déclinera en école et en établissement.

Cette mobilisation concerne

- L'ensemble des personnels de l'académie, de la maternelle au post bac (enseignants, personnels administratifs, personnels d'encadrement),
- Les usagers du service public d'éducation (parents d'élèves et élèves),
- Les partenaires des collectivités territoriales, du monde économique et associatif

Un questionnaire en ligne disponible sur www.ac-poitiers.fr

Une réflexion qui intègre 4 grands défis :

- **Le rôle d'ascenseur social de l'École**
- **Le numérique au service des apprentissages**
- **L'apprentissage des valeurs de la République à l'École**
- **Le renforcement de la cohésion et de l'engagement de la communauté éducative**

IMPACT DE LA CRISE COVID-19 SUR LES ECOLES ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

► Point de situation du 3 au 14 janvier 2022

Fermetures

0

structure scolaire* fermée sur 1 860

- 0 école sur 1 558
- 0 collège sur 201
- 0 lycée sur 95

* Publiques et privées sous contrat



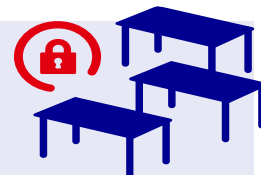
1 406

classes fermées dans le 1^{er} degré

sur 12 367

soit **11,37 %**

* Pour rappel : depuis le 29 novembre une classe du primaire ne ferme plus dès le 1^{er} cas covid. Sont en classe les élèves produisant un test négatif. Les



Cas de Covid confirmés

Élèves

5 465

sur 284 350 élèves*

Soit **0,19 %**



Personnels

243

sur 29 220 personnels*

Soit **0,83 %**



Les élèves tenus de rester à leur domicile bénéficient de la continuité pédagogique assurée par leurs professeurs.

* Chiffres basés sur la déclaration volontaire des intéressés dans le respect de la confidentialité médicale.

Fermetures de classes par département dans le 1^{er} degré

DÉPARTEMENTS	NOMBRE DE CLASSES FERMÉES DANS LE 1 ^{ER} DEGRÉ
Charente	227
Charente-Maritime	545
Deux-Sèvres	120
Vienne	514
Académie	1 406

22 000 tests salivaires proposés depuis la rentrée de septembre 2021

► Des moyens supplémentaires pour soutenir les directeurs d'école et chefs d'établissement

Toutes les dispositions possibles engagées pour le recrutement

- **Recrutement de professeurs contractuels supplémentaires pour renforcer le remplacement des professeurs absents** : il s'agit de contrats longs jusqu'aux vacances de printemps ;
- **Recrutement d'assistants d'éducation** pour faire face aux besoins jusqu'à la fin de l'année scolaire ;
- **Recrutement de vacataires administratifs pour un appui supplémentaire à la gestion de la crise sanitaire dans chaque circonscription du 1^{er} degré**, jusqu'aux vacances de printemps
- **Prolongation des contrats des médiateurs LAC** (Lutte anti Covid-19) jusqu'à la fin de l'année scolaire

Les moyens supplémentaires dans l'académie de Poitiers

- + 29 661 heures supplémentaires effectives (HSE) pour le recrutement d'assistants d'éducation dans les collèges soit un budget de 54 500 euros ;
- + 38 ETP de vacataires administratifs dans le 1^{er} degré ;
- + 35 ETP dédiés aux contrats des médiateurs LAC.

ac-poitiers.fr
#rentree2022



Contact presse
Yolande de Souza
05 16 52 63 52 - 06 61 57 68 64
communication@ac-poitiers.fr